

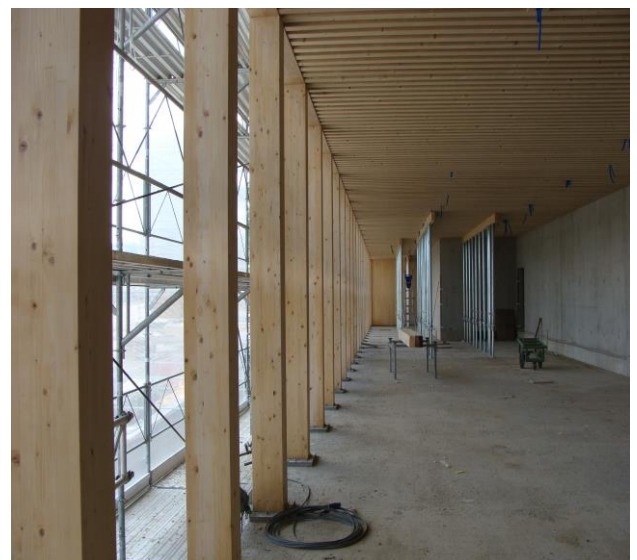
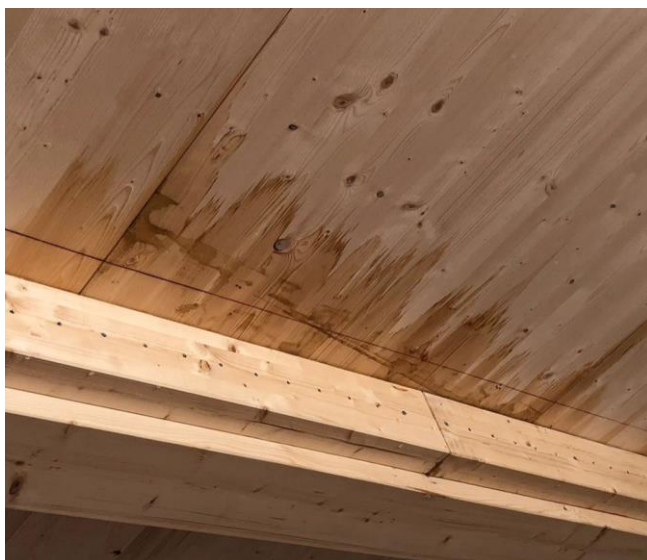
# Information technique

Certifié ISO-9001/14001

## Éléments de construction en bois revêtus en usine, destinés à un usage intérieur. Dommages au niveau des peintures et des éléments de construction, dus à une trop grande humidité pendant la phase de gros œuvre.

Les modes de construction rapides et efficaces pratiqués aujourd'hui se traduisent souvent par la mise en œuvre d'éléments de construction en bois intérieurs revêtus en usine dès la phase de gros œuvre. En tant que fournisseur de peinture, nous sommes régulièrement confrontés à des dommages parfois très graves sur les revêtements et parfois même sur les matériaux en bois ou les éléments de construction en bois mêmes.

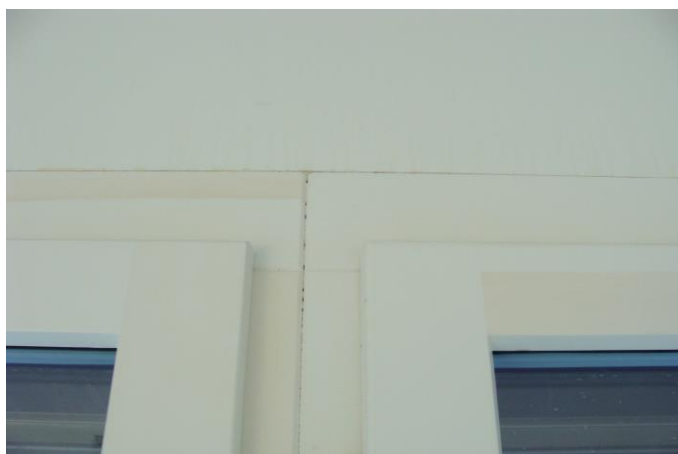
- Décolorations de toute sorte, moisissures, saignements de nœuds, taches d'eau, support en bois fissuré et déformé, etc.
- En vue de la réception de l'ouvrage, il est indispensable de procéder à des travaux de remise en état onéreux et il se pose la question de savoir qui est responsable et qui paie.



Les traitements et revêtements du bois appliqués en usine pour un usage intérieur (incolores, lasurants ou couvrants) sont conçus pour un «climat ambiant» normal. Ces systèmes de vernis ne peuvent pas absorber les quantités excessives d'humidité pendant la phase de gros œuvre. Le potentiel de dommages est très important, en particulier lors de constructions réalisées en hiver.

**Apport excessif d'humidité lors des travaux de construction / transformation:**

- chantiers non couverts avec des constructions en bois / éléments de construction en bois
- mise en place de chapes, enduits de fond, travaux de plâtrerie courants
- conditions climatiques saisonnières / en particulier les constructions réalisées en hiver
- absence d'aération ou aération insuffisante (aucune évacuation de l'humidité)
- absence de déshumidificateurs / chauffages pendant cette phase de construction



**Important:**

- L'entrepreneur exécutant est tenu d'informer en détail la direction des travaux sur la façon dont les éléments de construction en bois traités / revêtus en usine doivent être manipulés sur le chantier et pendant la phase de gros œuvre afin d'éviter tout dommage (notice d'utilisation de son ouvrage)
- La direction des travaux doit être informée en bonne et due forme sur la nécessité de protéger les peintures intérieures commandées contre les intempéries et les charges d'humidité excessives pendant toute la phase de construction.
- Si, par exemple, l'aération est insuffisante sur les chantiers en hiver pour maintenir l'humidité de l'air intérieur en dessous du seuil critique de 70% de l'humidité relative de l'air, il faut installer, utiliser et surveiller des appareils techniques mobiles tels que des déshumidificateurs et des chauffages.
- L'entrepreneur qui omet cette obligation d'information est responsable de son ouvrage jusqu'à sa réception (les délais de garantie courant à partir de la réception de l'ouvrage ne peuvent pas être exclus).

**Information:**

- Dès que l'humidité relative de l'air ambiant dépasse 70% pendant une période prolongée, il peut y avoir formation de moisissures sur les éléments de construction en bois (et sur d'autres supports constituant un milieu nutritif pour les moisissures). De plus, les peintures et traitements fongicides ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments certifiés Minergie-Eco, par exemple.
- Une humidité relative de l'air ambiant supérieure à 80% dans les pièces à vivre doit être considérée comme un seuil critique et ne doit pas durer plus que quelques heures au maximum.
- Les dommages au niveau des peintures intérieures des éléments de construction en bois peuvent entraîner des dégradations de l'élément de construction en bois même.
- Dans les bâtiments qui transpirent (condensation sur les vitres de fenêtres / climat de sauna), cela peut entraîner des dommages, notamment sur les fenêtres en bois, jusqu'à la couche extérieure / au revêtement en l'espace de 24 heures à peine.



On observe également des dommages similaires sur les éléments de construction en bois qui se prolongent de l'intérieur vers l'extérieur (chevrons et poutres lamellées-collées visibles).